

(1)

(N° 1.)

Chambre des Représentants.

OUVERTURE DE LA SESSION LÉGISLATIVE DE 1877-1878.

(15 NOVEMBRE 1877.)

SÉANCE ROYALE.

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS,

Je suis heureux de me trouver au milieu des Représentants de la Nation, et de pouvoir les remercier en son nom des utiles travaux accomplis dans le cours des dernières sessions.

La Belgique, fidèle à son rôle pacifique, continue d'entretenir les relations les plus amicales avec toutes les Puissances.

Le recensement du 31 décembre 1876 a constaté, pour la dernière période décennale, un accroissement de population de 508,000 âmes; aucune des périodes antérieures n'a présenté une augmentation aussi forte : conformément aux lois, le nombre des membres des deux Chambres doit être augmenté de cinq Sénateurs et de dix Représentants : il y a lieu de mettre aussi la représentation provinciale et communale en rapport avec la population réelle. Des propositions en ce sens vous seront faites dès le début de la session.

La loi sur le secret du vote et sur les fraudes électorales, adoptée dans votre dernière session, donne à la sincérité de notre régime électif des garanties nouvelles et qui, je n'en doute pas, seront efficaces. Vous aurez à discuter des projets de lois qui en forment le complément. Il reste, en effet, à généraliser, en l'appropriant dans la mesure du possible aux élections provinciales et communales, le mode de votation décrété pour les seules élections législatives, et à rétablir l'unité de la législation électorale par la révision du Code de 1872.

L'instruction publique à tous les degrés est dans une situation prospère : le Gouvernement ne néglige rien pour y donner une vive impulsion.

La loi du 20 mai 1876 sur l'enseignement supérieur fonctionne régulièrement

et sans difficultés ; une liberté plus large, source d'une plus active émulation, sera féconde et relèvera le niveau des hautes études. Un projet de loi accordant l'éméritat aux professeurs des universités de l'État vous est soumis. Les traitements du personnel enseignant sont régularisés et améliorés ; la loi du 16 mai 1876 a complètement garanti l'avenir des instituteurs ou professeurs et de leurs veuves et orphelins. Le crédit de vingt millions alloué en 1873 pour perfectionner les installations matérielles des écoles primaires est à peu près absorbé. La dotation de cette partie de l'enseignement public a été successivement augmentée. La gymnastique et le dessin ont pris rang parmi les matières du programme des écoles primaires. Enfin, grâce aux efforts de tous, chaque année nous pouvons constater, par la réduction du nombre des illettrés, les conquêtes faites sur l'ignorance.

Les intérêts de l'agriculture sont l'objet de la constante sollicitude de Mon Gouvernement. Bien que la récolte de cette année n'ait pas réalisé entièrement les espérances de nos cultivateurs, la situation, au point de vue de l'alimentation publique, est très-satisfaisante. Des mesures énergiques ont préservé le pays de l'invasion de l'épizootie qui, dans d'autres contrées, cause tant de pertes à l'agriculture. Toutefois notre législation doit être complétée et renforcée. Si le Code rural ne peut être promptement adopté, il est utile et opportun d'en décréter une partie comme loi spéciale. .

La plupart de nos industries subissent encore l'influence de la crise générale qui, depuis trop longtemps, a ralenti partout le travail ou l'a rendu peu rémunérateur : néanmoins, le mouvement de notre commerce avec l'étranger, considéré dans son ensemble, n'a pas sensiblement fléchi, et l'activité de nos ports n'a pas cessé de s'accroître. L'énergie de nos industriels et de nos commerçants, le bon esprit de nos populations et, dans une juste mesure, les efforts des pouvoirs publics, ont aidé à lutter contre les difficultés nées de cette crise si longue, mais qui, je l'espère, touche à son terme. Sans se laisser décourager par le malaise qui affecte plusieurs branches du travail national, l'industrie belge se prépare activement à prendre une part digne d'elle à l'Exposition de Paris. Elle y puisera, sans doute, de précieux enseignements pour approprier ses produits aux besoins et aux goûts d'autres peuples et pour se créer ainsi des relations plus étendues.

Nos artistes soutiennent la grande et solide réputation de l'école flamande ; comme nos industriels, ils auront à cœur de conserver dans ce concours universel le rang élevé qu'ils ont su conquérir.

La construction du Palais des beaux-arts et du Conservatoire de musique, l'agrandissement des Musées, les richesses ajoutées à leurs collections, l'installation des Académies dans leur Palais nouveau, tous ces actes témoignent du vif intérêt que les Chambres et le Gouvernement portent au progrès des lettres, des arts et des sciences.

La garde civique et l'armée continuent de répondre à la confiance du pays par leur patriotique dévouement.

J'espère que, pendant cette session, vous pourrez délibérer sur le projet de loi relatif à l'organisation de la garde civique.

Mon Gouvernement vous proposera d'affecter les produits de la vente de terrains du domaine militaire à la construction de deux forts sur la rive gauche des Nèthes, afin de mieux assurer la défense éloignée de notre grande position stratégique.

L'organisation militaire votée en 1873 et les perfectionnements introduits dans d'autres pays nous imposent la nécessité de donner un complément à notre artillerie. Des crédits vous seront demandés à cette fin.

Malgré des circonstances peu favorables, les produits des diverses sources du revenu public, à l'exception des chemins de fer, réaliseront les prévisions qui ont été formées.

La grande œuvre des travaux d'utilité générale a été poursuivie avec plus d'activité que jamais; depuis six ans, plus de 350 millions y ont été consacrés et, néanmoins, la puissance du crédit public a grandi et s'est consolidée.

Les nouvelles installations maritimes, qui feront de la rade d'Anvers l'une des plus belles et des meilleures de l'Europe, sont adjugées et l'exécution en est commencée.

Les dépenses considérables faites pour améliorer le régime de la Meuse seront bientôt mises entièrement à fruit. Ce beau fleuve sera rendu uniformément navigable dans toute l'étendue de son cours sur notre territoire et, grâce aux ouvrages en voie de rapide achèvement sur la Meuse française, nos industries verront s'ouvrir pour elles de nouveaux débouchés.

Le réseau de nos voies ferrées s'étend d'année en année.

L'exécution d'un grand nombre de lignes concédées, la plupart depuis 1870, était différée et mise en péril à cause de regrettables sinistres financiers. Les mesures que vous avez adoptées, et notamment la convention du 1^{er} juin 1877 conclue avec la Société de Construction, tout en réservant à l'Etat de justes compensations, ont remédié à cette situation fâcheuse et sauvé, en même temps, autant qu'il était possible, de nombreux intérêts privés gravement compromis.

Une commission spéciale étudie les simplifications et les améliorations qui peuvent utilement être introduites dans les tarifs des chemins de fer. Ces questions si importantes dans l'ordre des intérêts industriels et commerciaux, préoccupent aussi d'autres Gouvernements. Il serait fort désirable de voir établir, pour faciliter les rapports internationaux, certaines règles uniformes. Amie de tous les progrès réels, la Belgique s'associera aux tentatives qui seront faites pour accomplir une telle réforme.

Une nouvelle loi organique des postes vous sera présentée; elle aura pour objet non-seulement de codifier la législation en vigueur, mais aussi de mettre notre régime postal à l'intérieur en harmonie avec les principes admis par l'Union des postes, qui régit aujourd'hui presque toutes les contrées du monde.

Le service de l'encaissement des effets de commerce par l'administration des postes a été organisé et développé successivement selon les prévisions de la loi.

Ses débuts sont très-satisfaisants : le chiffre total de la valeur des effets encaissés pendant la première année atteindra au moins 55 millions.

Je recommande à votre sérieux examen, parmi les projets dont vous êtes déjà saisis, la révision de notre législation maritime, la loi qui réglera la responsabilité en matière de transports, et celle qui a pour but d'assurer à la propriété des titres au porteur, devenus aujourd'hui la représentation d'une si notable partie de la fortune publique, une protection plus efficace et une plus grande sécurité.

L'examen des projets légués par les sessions antérieures et des propositions annoncées remplira utilement une session dont la durée est limitée par l'expiration de la moitié des mandats parlementaires. Votre bienveillant concours, j'en suis convaincu, ne fera pas défaut à Mon Gouvernement pour l'adoption de toutes les mesures que les intérêts du pays réclament.

Lorsque s'agitent des questions qui divisent les esprits, n'oublions jamais les sentiments, les principes et les idées communes qui les unissent : l'amour de notre autonomie nationale, l'attachement sincère, profond et inaltérable à toutes nos libertés constitutionnelles, la ferme volonté de tous de les maintenir intactes.

Ces sentiments et ces aspirations unanimes ont été notre force aux jours d'épreuve dans le passé ; ils sont aussi le gage de notre avenir.

Dans trois ans, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de notre existence nationale indépendante, libre et heureuse . nous pourrons alors, avec une légitime fierté, remémorer les grandes choses accomplies dans le cours de ce demi-siècle de paix et de progrès et, comme aujourd'hui, nous remercierons Dieu d'avoir toujours protégé notre chère patrie.

